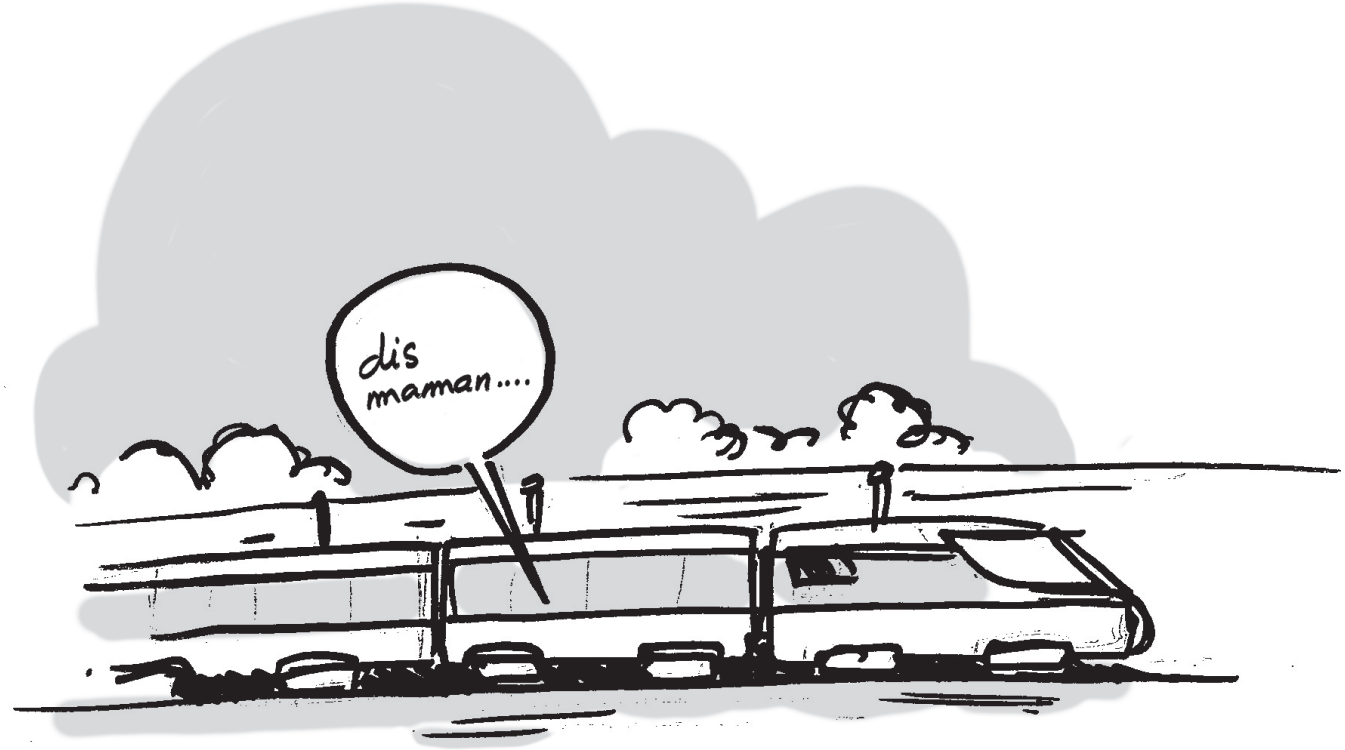

il était une fois...

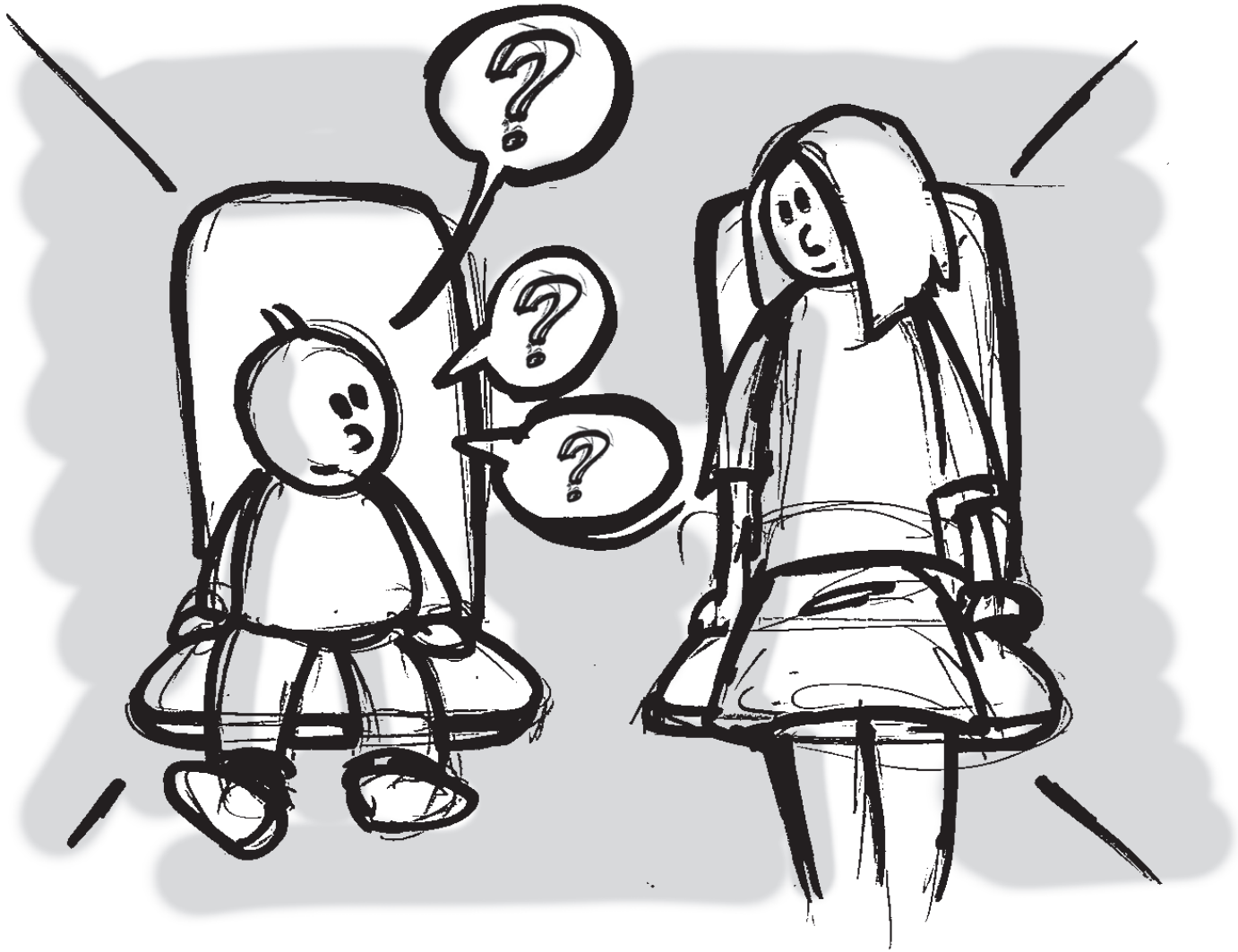

Il y a quelques temps j'étais dans le train pour Paris. De l'autre côté de l'allée se trouvaient un petit garçon et sa maman. Il devait avoir 5 ou 6 ans. J'entendais le petit garçon poser des tas de questions à sa maman. Comme un jeu.

A un moment il demande : *"Maman c'est cher le train ?"*
La maman lui répond : *"Ça dépend où on va. Quand c'est loin c'est plus cher."*

Le petit garçon continue : "Maman c'est cher les voitures ?"
Elle lui répond : *"Ça dépend des voitures. Les grosses voitures c'est plus cher que les petites et il faut payer l'essence en plus."*

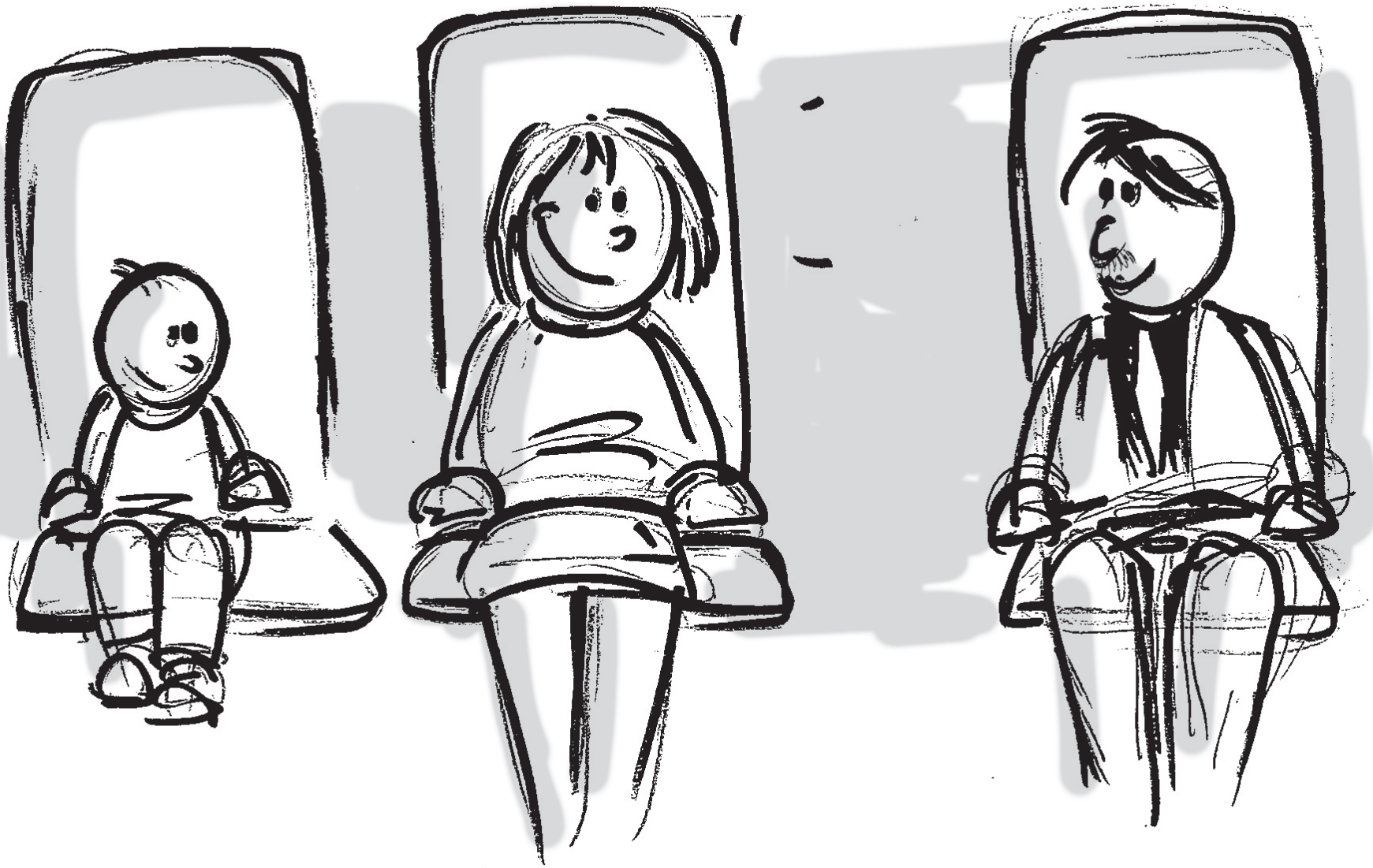

La maman voit que j’entends la conversation et elle me sourit.

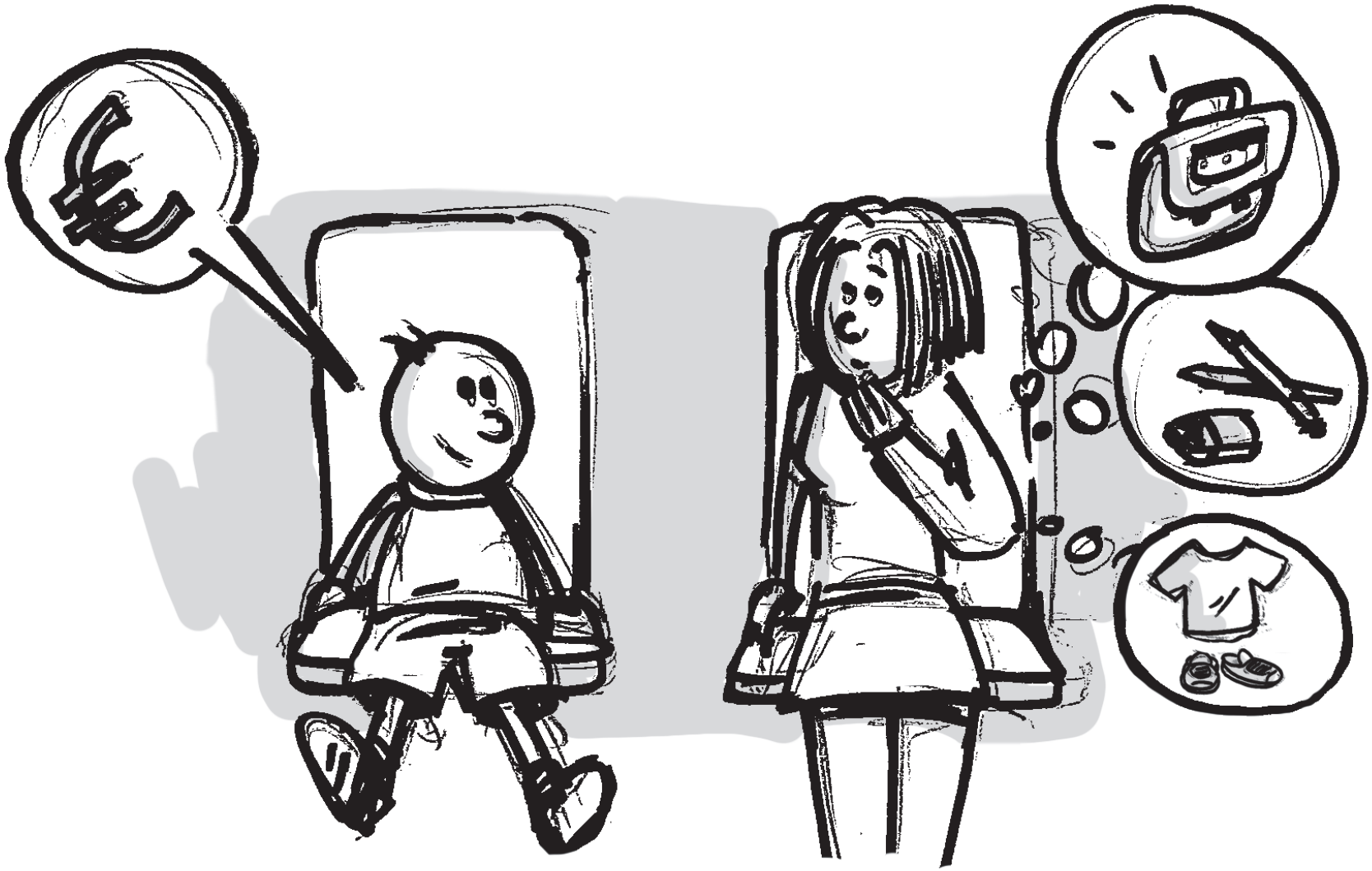

Le petit garçon continue toujours : ***"Maman c'est cher l'école?"***
J'ai senti la maman hésiter : ***"Bein... oui c'est cher l'école."***

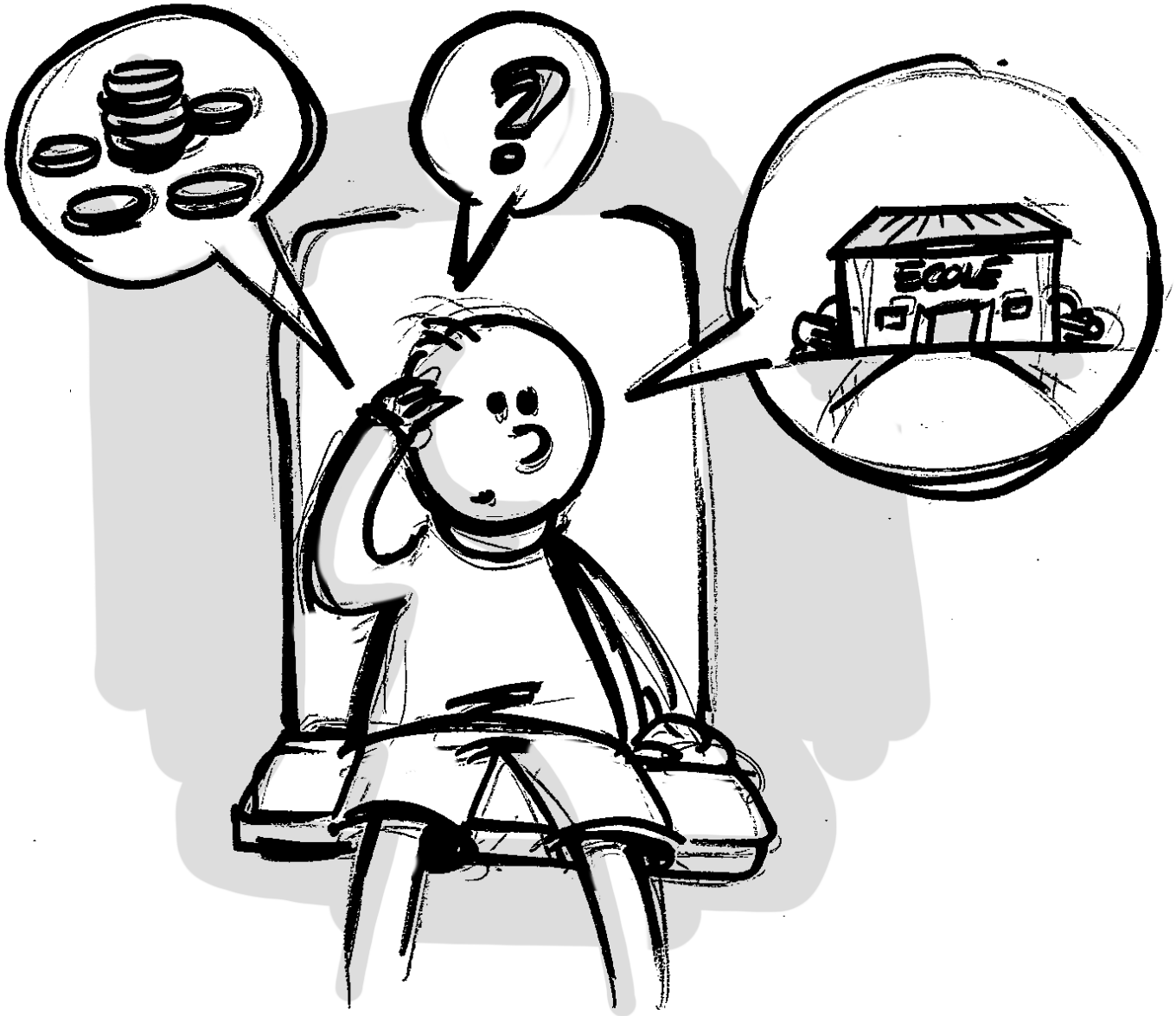

Tout de suite le petit lui répond : ***"Mais qui c'est qui donne les sous pour l'école ?"***

Et là je vois la maman hésiter de nouveau : ***"Bein c'est papa et maman, c'est nous."***

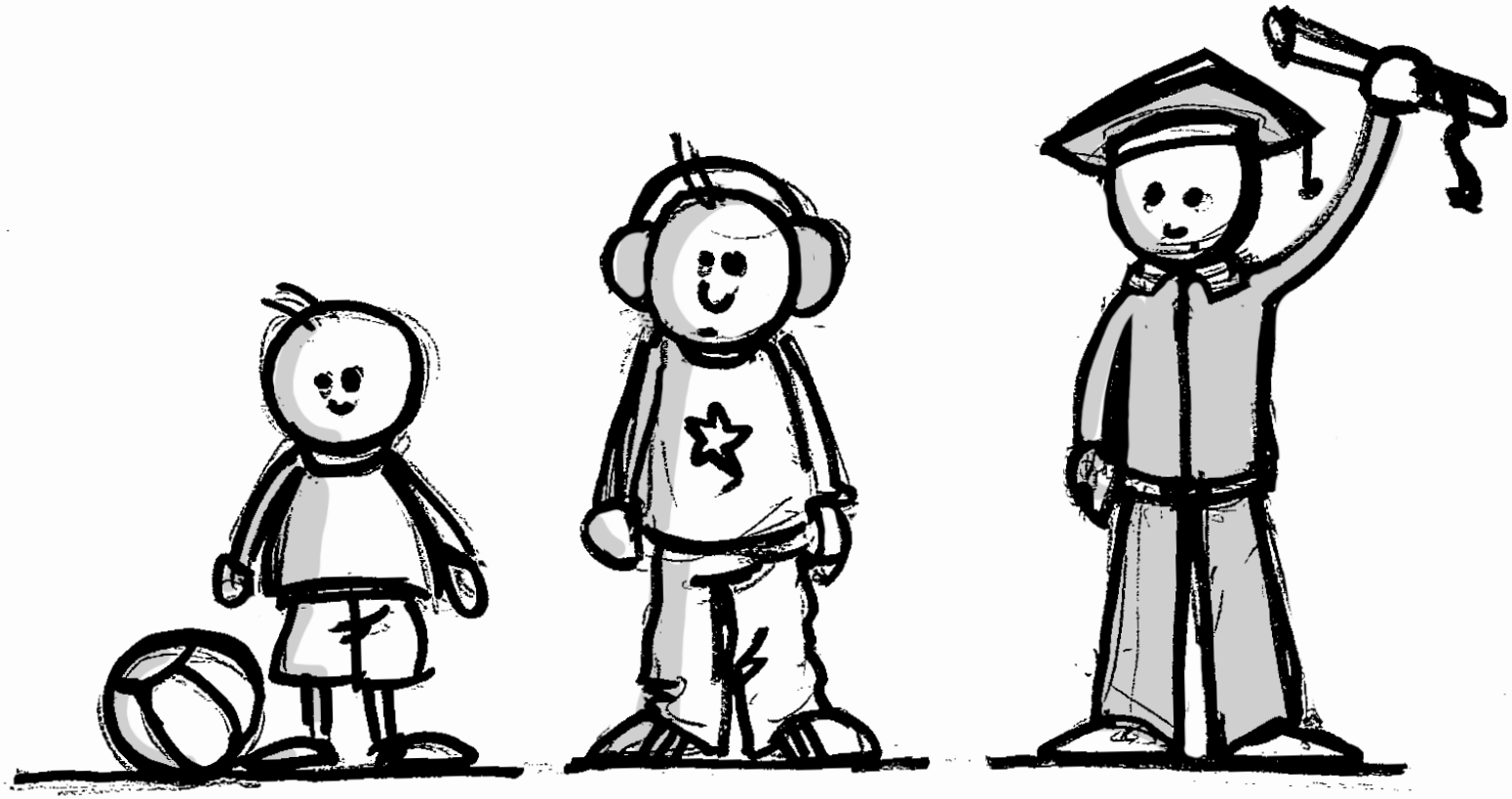

"Ah bon" répond le petit *"Mais c'est pour tout le temps ?"*
"Bein jusqu'à ce que tu sois grand" répond la maman en me souriant à nouveau.
Et la je comprend qu'effectivement l'école ce n'est pas vraiment gratuit
et ça dure quelques années !

Le petit a continué à poser quelques questions mais j'étais perdu dans mes pensées. L'école, les enfants, les études, l'argent, les accidents de la vie... Ce n'est pas simple, ce n'est pas juste, c'est cruel. Je me suis dit :

"On fait comment, au cas ou ?"

Personne ne peut prédire l'avenir, mais le prévoir, on peut !

La scolarité ou les études ont un coût financier important (fournitures, logement, frais divers...). Pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études, **au cas où**, nous avons créé **T'assures Arthur**.
Ce contrat garantit un revenu à vos enfants afin qu'ils puissent continuer leur scolarité en cas de décès ou d'invalidité totale et définitive d'un ou des parents assurés*.
T'assures Arthur, pour que les enfants aient toujours confiance en l'avenir, pour qu'ils envisagent le futur avec sérénité, **au cas où**.

*Le contrat est résiliable à l'échéant décrivent anniversaire de police et de même suite au décès de l'assuré.
Partenaire d'assurances : MT Chiron 317 220 999 - www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

contact@tassures-arthur.com

T'ASSURES ARTHUR
Protéger l'avenir des enfants !

Le pouvoir de rendre les enfants plus forts pour l'avenir !
Au cas où !

La scolarité ou les études ont un coût financier important (fournitures, logement, frais divers...). Pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études, **au cas où**, nous avons créé **T'assures Arthur**.
Ce contrat garantit un revenu à vos enfants afin qu'ils puissent continuer leur scolarité en cas de décès ou d'invalidité totale et définitive d'un ou des parents assurés*.
T'assures Arthur, pour que les enfants aient toujours confiance en l'avenir, pour qu'ils envisagent le futur avec sérénité, **au cas où**.

*Le contrat est résiliable à l'échéant décrivent anniversaire de police et de même suite au décès de l'assuré.
Partenaire d'assurances : MT Chiron 317 220 999 - www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

contact@tassures-arthur.com

T'ASSURES ARTHUR
Protéger l'avenir des enfants !

Rendre les enfants plus forts pour l'avenir !
Au cas où !

La scolarité ou les études ont un coût financier important (fournitures, logement, frais divers...). Pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études, **au cas où**, nous avons créé **T'assures Arthur**.
Ce contrat garantit un revenu à vos enfants afin qu'ils puissent continuer leur scolarité en cas de décès ou d'invalidité totale et définitive d'un ou des parents assurés*.
T'assures Arthur, pour que les enfants aient toujours confiance en l'avenir, pour qu'ils envisagent le futur avec sérénité, **au cas où**.

*Le contrat est résiliable à l'échéant décrivent anniversaire de police et de même suite au décès de l'assuré.
Partenaire d'assurances : MT Chiron 317 220 999 - www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

contact@tassures-arthur.com

T'ASSURES ARTHUR
Protéger l'avenir des enfants !

Donner leur une chance de suivre leurs parcours !
Au cas où !

La scolarité ou les études ont un coût financier important (fournitures, logement, frais divers...). Pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études, **au cas où**, nous avons créé **T'assures Arthur**.
Ce contrat garantit un revenu à vos enfants afin qu'ils puissent continuer leur scolarité en cas de décès ou d'invalidité totale et définitive d'un ou des parents assurés*.
T'assures Arthur, pour que les enfants aient toujours confiance en l'avenir, pour qu'ils envisagent le futur avec sérénité, **au cas où**.

*Le contrat est résiliable à l'échéant décrivent anniversaire de police et de même suite au décès de l'assuré.
Partenaire d'assurances : MT Chiron 317 220 999 - www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

contact@tassures-arthur.com

T'ASSURES ARTHUR
Protéger l'avenir des enfants !

au cas ou ?

T'ASSURES ARTHUR

Protéger l'avenir des enfants !

® Speedi Ryoki Mylan

contact@tassures-arthur.com